

Avis de la Bourse

Cotation en Bourse des titres « Banque Nationale Agricole » suite à l'augmentation de capital de la société décidée par l'AGE du 06 mars 2019

A partir du 15 avril 2019,

- Les **35 200 000** actions anciennes « Banque Nationale Agricole » seront négociables en Bourse, droits de souscription et d'attribution détachés.
- Les droits d'attribution seront négociables en Bourse dans les conditions suivantes :
 - Code Mnémonique : BNA19
 - Code ISIN : TN0003100815
 - Groupe de Cotation : 32
- Les droits de souscription seront négociables en Bourse dans les conditions suivantes :
 - Code Mnémonique : BDS19
 - Code ISIN : TN0003100799
 - Groupe de Cotation : 32
- Les **640 000** actions nouvelles gratuites, à attribuer à raison d'une (01) action nouvelle pour cinquante cinq (55) actions anciennes, seront admises et négociables en Bourse séparément des actions anciennes dans les conditions suivantes :
 - Code Mnémonique : BNAN9
 - Code ISIN : TN0003100823
 - Groupe de Cotation : 32

Les **28 160 000** actions nouvelles à souscrire en numéraire, à raison de quatre (04) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes, seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés sur la même ligne que les actions nouvelles gratuites.